



# PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### OPERATION INTERMINISTERIELLE VACANCES 2020.

Rodez, le 10/07/2020

Pour une meilleure information et une protection renforcée du vacancier.

L'Opération Interministérielle Vacances (OIV) est un dispositif d'enquête destiné à renforcer la sécurité des activités touristiques, estivales et sportives. Elle est reconduite en 2020 sur décision du ministre de l'économie et des finances en lien avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Afin de tenir compte de la reprise économique du secteur touristique après la période de confinement puis de déconfinement liée à la pandémie du COVID 19, au-delà de l'obligation de sécurité, une priorité sera donnée à l'accompagnement des entreprises dont la reprise sera progressive et justifiera des approches différenciées selon les secteurs et les situations.

La politique d'accompagnement s'inscrit dans le cadre des dispositions du Plan de relance du tourisme du Gouvernement.

En coordination avec les autres services de l'Etat, les agents de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de l'Aveyron concentrent leurs contrôles dans des domaines spécifiques suivant mais non exhaustifs :

- la sécurité alimentaire (*restauration, marchés, vente ambulante, grande distribution, transport des denrées périssables, respect de la chaîne du froid*),
- l'information du consommateur (*étiquetage informatif*),
- l'hébergement (*hôtels, locations saisonnières, campings, chambres d'hôtes*),
- la sécurité des produits non alimentaires (*casques, jeux, engins motorisés, vélos à assistance électrique ou non*),
- la sécurité des services, des loisirs et des équipements sportifs (*parcs de loisirs, sports nautiques, centres équestres, et piscines surveillées ou non*),
- la protection des animaux (*pensions, refuges, fourrières pour animaux, établissements ouverts au public pour l'utilisation d'équidés*).

### Contacts presse

#### Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)



Les contrôles seront centrés sur les thèmes prioritaires :

- 1 - La restauration et les denrées alimentaires,
- 2 - L'hébergement touristique,
- 3 - Les activités et produits liés au bien-être et aux loisirs,
- 4 - La sécurité et la qualité des accueils de loisirs pour mineurs avec ou sans hébergements,
- 5 - La sécurité des sports de nature et des activités nautiques.

Un vade-mecum destiné aux professionnels sur les règles à respecter en matière de concurrence et de protection des consommateurs sera diffusé le plus largement possible.

Enfin, un guide 2020 des vacances d'été est disponible sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/>

**Pour plus d'informations**, les vacanciers ou les professionnels ont la possibilité

- de consulter les sites internet <http://www.service-public.fr/>, <http://agriculture.gouv.fr/> ou <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf>,
- d'appeler la DDCSPP pendant les permanences consommateurs le lundi ou le jeudi après midi ou d'adresser un courriel à [ddcspp@aveyron.gouv.fr](mailto:ddcspp@aveyron.gouv.fr),
- de téléphoner au 3939, centre d'appel général «Allo Service Public» (Appel depuis la France métropolitaine : 0,15 € / minute + prix de l'appel).

## Contacts presse

### Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)

